



MANUFACTURIERS
& EXPORTATEURS
DU QUÉBEC

LA PERSPECTIVE DE MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC SUR LE

Projet de règlement sur les programmes pilotes d'immigration permanente

Déposée par

Manufacturiers et Exportateurs du Québec

10 décembre 2020

© Manufacturiers et Exportateurs du Québec, 2020



MANUFACTURIERS
& EXPORTATEURS
DU QUÉBEC

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1. Ajuster le niveau de connaissance du français exigé de manière à mieux représenter la réalité et s'assurer d'atteindre les objectifs du programme.
2. Ajuster le niveau de diplomation exigé de manière à mieux représenter la réalité et s'assurer d'atteindre les objectifs du programme.
3. Mettre en place des programmes pilotes d'immigration permanente pour le secteur manufacturier, pour les emplois de catégories C et D.
4. Accroître les seuils d'immigration.

1. OBJET DU MÉMOIRE

Le projet de règlement, paru dans la Gazette officielle du Québec le 28 octobre 2020 (152^{ème} année, n 44, partie 2), propose l'édiction de trois programmes pilotes d'immigration permanente : un premier qui vise les préposés aux bénéficiaires, un second qui vise les travailleurs des secteurs de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des effets visuels et un troisième qui vise les travailleurs de la transformation alimentaire.

Chacun de ces programmes prévoit les critères de sélection sur la base desquels un maximum de 5050 ressortissants étrangers par année pourra être sélectionnée afin que ceux-ci, de même que les membres de leur famille inclus dans leur demande, puissent s'établir à titre permanent au Québec.

Le présent mémoire consiste à présenter les commentaires de Manufacturiers et Exportateurs du Québec sur ce projet de règlement.

2. PRÉSENTATION DE MEQ

Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) est une association dont la mission est d'améliorer l'environnement d'affaires et d'aider les entreprises manufacturières et exportatrices à être plus compétitives sur les marchés locaux et internationaux. MEQ est une division de Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC), la plus importante association commerciale et industrielle au pays fondée en 1871.

Nous représentons 1 100 entreprises. Nos membres se retrouvent à travers tout le Québec, dans tous les secteurs d'activités.

Il est possible d'obtenir plus d'informations sur MEQ au MEQ.CA

3. BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE : L'IMMIGRATION FAIT PARTIE DE LA SOLUTION

Bien qu'étant le résultat de causes différentes, selon les régions et la situation particulière de chaque entreprise, les enjeux de main-d'œuvre sont une préoccupation de longue date pour les manufacturiers.

Une tournée des régions effectuée cet été auprès d'une soixantaine d'entreprises manufacturières dans six régions du Québec a démontré que le contexte conjoncturel lié à la pandémie de COVID-19 n'a pas éliminé les défis structurels de la main-d'œuvre, lesquels ont perduré et continueront à s'accroître dans les prochaines années: courbe démographique, vieillissement de la population, départs à la retraite, régionalisation de l'immigration¹.

¹ MEQ. (Août 2020). Tournée des régions : https://meq.ca/wp-content/uploads/sites/4/2020/08/MEQ07_Rapport_Tourn%C3%A9e-des-r%C3%A9gions_20200814_VF.pdf

Actuellement, les besoins de main-d'œuvre sont pratiquement les mêmes qu'avant la pandémie. D'ailleurs, le niveau d'emploi dans le secteur manufacturier québécois en novembre 2020 est à 96,3% quand il est comparé à celui de février dernier, selon les données de Statistique Canada²

4. PROGRAMMES PILOTES : UNE INITIATIVE SALUÉE

MEQ salue la décision du gouvernement du Québec d'aller de l'avant avec ces programmes pilotes très attendus. Il s'agit d'une initiative importante pour le marché de l'emploi québécois. Les secteurs d'emploi choisis sont effectivement en demande et les besoins sont importants.

Néanmoins, MEQ se questionne quant à certaines modalités exigées et souhaite un déploiement pour d'autres sous-secteurs du manufacturier.

5. RECOMMANDATIONS

Les commentaires suivants de MEQ viseront principalement la section IV concernant le programme pilote d'immigration permanente des travailleurs de la transformation alimentaire, un sous-secteur du manufacturier.

5.1. Assouplir la condition liée au niveau de connaissance du français

Dans le projet pilote visant les travailleurs de la transformation alimentaire, le ministre sélectionne un ressortissant étranger qui démontre « une connaissance du français à l'oral de niveau 7 selon l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes ou son équivalent »³.

C'est un critère exagéré. Il s'agit d'un niveau intermédiaire-avancé⁴ du français, une compétence que peu de travailleurs immigrants temporaires œuvrant actuellement dans le secteur de la transformation alimentaire possèdent. En effet, rappelons que le programme consiste en une voie de passage vers l'immigration permanente aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires qui occupent actuellement des emplois dans le secteur de la transformation alimentaire.

Soulignons d'ailleurs que le gouvernement du Canada a un programme similaire, soit un programme pilote sur l'immigration agroalimentaire⁵. Un niveau 4 au titre des Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC), en anglais ou en français, est demandé, ce qui représente un niveau débutant.

² Statistique Canada. (Décembre 2020). Données de l'emploi.

³ Gazette officielle du Québec. (28 octobre 2020). Programmes pilotes d'immigration permanente.

⁴ MIFI. (2019). Référentiel commun en francisation. <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/partenaires/partenaires-francisation/referentiel-commun.html#ech01>

⁵ Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2019/07/programme-pilote-sur-limmigration-agroalimentaire.html>

Le MIFI est d'ailleurs incapable de chiffrer précisément le nombre de personnes qui possèdent ce niveau de connaissance linguistique et qui travaillent actuellement dans les usines de transformation alimentaire sous un permis temporaire.

MEQ est d'avis que cela a été fait de manière à resserrer le programme et s'assurer de rejeter plusieurs candidatures. Néanmoins, il faut garder le cap sur l'objectif de ces programmes pilotes : recruter les meilleurs talents.

MEQ propose d'assouplir le critère linguistique de manière à mieux représenter la réalité. Il y a lieu, par la suite, de s'assurer d'un parcours de francisation innovant ou d'une francisation en milieu de travail. Des moyens peuvent être mis en place afin de s'assurer de recruter les meilleurs talents et de fournir un accompagnement en francisation adéquat.

Recommandation 1 : MEQ recommande d'ajuster le niveau de connaissance du français exigé de manière à mieux représenter la réalité et s'assurer d'atteindre les objectifs du programme.

5.2. Assouplir la condition liée à l'obtention d'un diplôme

Dans le projet pilote concernant le secteur de la transformation alimentaire, un sous-secteur du manufacturier, le ministre sélectionne un ressortissant étranger selon la condition suivante: « être titulaire d'un diplôme correspondant minimalement, selon une comparaison établie par le ministre, à un diplôme d'études secondaires ou à un diplôme d'études professionnelles au Québec »⁶.

Il y aurait lieu d'assouplir cette condition. Comme il s'agit d'un programme pilote, il pourrait être opportun de recruter les meilleurs talents et d'offrir ensuite une formation de base appropriée. Le MIFI pourrait en profiter pour évaluer la mise en place de telles initiatives faites notamment en collaboration avec le milieu de travail.

Recommandation 2: MEQ recommande d'ajuster le niveau de diplomation exigé de manière à mieux représenter la réalité et s'assurer d'atteindre les objectifs du programme.

5.3. Élargir l'accès à d'autres sous-secteurs manufacturiers

Compte tenu de l'importance des besoins de main-d'œuvre pour les entreprises manufacturières, MEQ demande la mise en place d'un programme pilote d'immigration permanente pour le secteur manufacturier. Celui-ci pourrait cibler certains métiers manufacturiers peu spécialisés et en demande (catégories C et D), tel que les journaliers et manutentionnaires. Cela pourra avoir des retombées concrètes et rapides pour les entreprises qui sont à la recherche de travailleurs. En effet, les entreprises manufacturières ont des besoins pressants de travailleurs non spécialisés.

Recommandation 3 : MEQ propose de mettre en place des programmes pilotes d'immigration permanente pour le secteur manufacturier, pour les emplois de catégories C et D.

⁶ Gazette officielle du Québec. (28 octobre 2020). Programmes pilotes d'immigration permanente.

5.4. Augmenter les seuils d'immigration

MEQ demande au gouvernement d'augmenter les seuils d'immigration afin d'assurer aux entreprises, pour les prochaines années, une plus grande disponibilité de la main-d'œuvre répondant aux besoins du marché du travail.

En effet, au regard des besoins de main-d'œuvre, une augmentation des seuils d'immigration reste souhaitable. Compte tenu de la réalité sociodémographique du Québec, MEQ incite sérieusement le gouvernement à considérer l'immigration comme une des solutions durables : une immigration permanente, basée sur les besoins du marché du travail, répartie équitablement sur l'ensemble du territoire et bien intégrée.

De la fourchette de 43 000 à 44 500 admissions prévues en 2020, un déficit se situant entre 13 000 et 18 000 admissions est attendu. MEQ comprend que la crise sanitaire actuelle a certainement contribué à retarder l'atteinte des cibles fixées. Toutefois, l'association demande au gouvernement du Québec de s'assurer d'effectuer le rattrapage le plus rapidement possible et de mettre en place tous les moyens nécessaires pour parvenir à un rééquilibrage.

Recommandation 4 : MEQ recommande d'accroître les seuils d'immigration.

6. CONCLUSION

Dans toutes les régions du Québec, les manufacturiers peinent à trouver les gens dont ils ont besoin. La COVID-19 n'a pas changé cela. Les entreprises manufacturières, pour demeurer pleinement concurrentielles et être en mesure de produire à pleine capacité, ont besoin de l'immigration temporaire et permanente.

Le Québec doit, par ailleurs, se doter d'une stratégie d'immigration économique ambitieuse à la hauteur des besoins du marché du travail. La pandémie ne doit pas stopper les efforts du Québec dans le recrutement des meilleurs talents.

MEQ offre son entière collaboration au gouvernement du Québec afin de développer et de mettre en place des mesures, des initiatives ou encore des programmes pilotes visant à répondre aux besoins de main-d'œuvre du secteur manufacturier.

7. POUR AVOIR PLUS D'INFORMATION

Marie-Ève Labranche
Directrice, Affaires publiques et gouvernementales
marie-eve.labranche@meq.ca
514-866-7774, poste 2109